

**9 octobre 2018**

**Adoption en commission de la pêche du plan de gestion pluriannuel pour la Manche et l'Atlantique : la fin de la limite du 48ème parallèle**



[Actualité](#), [Au Parlement européen](#), [Commission Pêche](#)

Les députés européens membres de la commission de la pêche ont voté, ce mardi 9 octobre, en faveur d'un plan de gestion pluriannuel pour la Manche et pour l'Atlantique.

Avec ce plan de gestion, nous nous dirigeons vers une gestion stable et programmée des pêches en lieu et place de mesures d'urgence reconduites tous les ans. Cela permet une plus grande visibilité pour les pêcheurs et empêche les baisses drastiques de quotas.

Je me réjouis particulièrement de l'inclusion du bar dans les espèces couvertes par ce plan. Le bar est une espèce dont le stock est en déclin. Des mesures d'urgence sont mises en place chaque année pour que la ressource se régénère. Cette espèce a une valeur commerciale importante mais est également très prisée par les pêcheurs récréatifs. Il était donc primordial qu'elle fasse partie de ce plan.

Ma grande satisfaction est également la fin de la délimitation artificielle du 48ème parallèle pour la pêche du bar. Cette limite était tout simplement absurde tant pour les pêcheurs professionnels que pour les pêcheurs récréatifs. Nous ne pouvons pas continuer à imposer des mesures de gestion différentes au Nord et au Sud. Cela ne prend en aucun cas en compte les réalités du terrain.

Alain Cadec